

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 JUILLET 2025

Le conseil municipal dûment convoqué le 1^{er} juillet 2025 s'est réuni en session ordinaire jeudi 10 juillet 2025 à 20 heures 30, sous la présidence de Jérôme Peyrat, Maire.

Etaient présents : Michèle Courbrant, Laëtitia Delbos, Nicolas Guillemet, Nathalie Lavergne, Jean-Marc Monfefoul, Jérôme Peyrat, Sandra Roche, Jacques Tuneu

Excusés : Hervé Lacour,
Regis Ongaro (a donné procuration à Nathalie Lavergne),
Marie Salles (a donné procuration à Michèle Courbrant).

Secrétaire de séance : Sandra Roche

Le maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :
Vente parcelle Lieu-dit Les Bouygues

I - PROJETS DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS ET DU 11 AVRIL 2025

Les projets des procès verbaux des 24 mars et du 11 avril ont été adoptés à l'unanimité

II - VENTE PARCELLE LIEU-DIT LES BOUYGUES

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la vente des parcelles A 401 et 402, un bornage a été réalisé faisant apparaître des empiétements sur la voirie côté « Route côte de la Salvie » et côté « chemin de la voie Romaine » qu'il convient de régulariser.

Vu le plan de division parcellaire,

Vu la déclaration d'abandon perpétuel du propriétaire des parcelles ci-dessous mentionnées, au profit de la commune de La Roque-Gageac

Section	Numéro	Contenance	N° d'origine
A	1733	07 ca	401
A	1739	02a11ca	402
A	1740	17ca	402

Monsieur le maire propose la vente des parcelles ci-dessous mentionnées provenant de la voirie du chemin de la voie romaine mentionnées au profit du propriétaire jouxtant

Section	Numéro	Contenance
A	1742	21ca
A	1743	65ca
A	1744	30ca

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal accepte la vente des parcelles ci-dessus mentionnées au prix d'un euro pour l'ensemble.

II - FIXATION DE LA DUREE DES AMORTISSEMENTS BUDGET ANNEXE IRRIGATION ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les modalités de gestion des amortissements et explique qu'il convient de fixer les durées d'amortissements pour les budgets annexes d'irrigation et d'assainissement sur la base des recommandations de l'instruction M49

Le budget annexe (Lotissement des Bouygues) ne nécessite pas de délibération d'amortissement car il n'y a pas d'actif.

Le conseil municipal vote à l'unanimité

III - FIXATION DU NOMBRE DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX

Le conseil communautaire a délibéré favorablement pour valider la proposition permettant de coordonner une position collective et d'initier la procédure relative à la fixation du nombre de siège au conseil communautaire dans le cadre d'un accord local.

En effet, pour chaque EPCI à fiscalité propre, un arrêté préfectoral fixant le nombre et la répartition des sièges entre les communes doit être pris.

Le conseil municipal de La Roque Gageac conserve 1 siège, il n'y a pas de changement au sein de la CCSPN à l'exception de la commune de Beynac qui perd un siège.

Adopté à l'unanimité

IV - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXERCICE 2024

Le conseil municipal prend acte du RPQS d'assainissement non collectif 2024 de la CCSPN et l'approuve.

V - SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

Dans le but de limiter et de diminuer la prolifération de chats errants, une convention a été signée avec SOS Chats Libres (association locale intervenant sur notre commune), permettant un partenariat avec 30 Millions afin de bénéficier du doublement de la subvention allouée.

Le conseil municipal ayant voté au budget 2025 la somme de 500.00€ à verser à Chats Libres, 30 Millions d'Amis complétera d'autant l'enveloppe dédiée à la capture des chats errants, à leur stérilisation, à leur puçage avant d'être ramenés sur la commune.

VI - DESIGNATION D'UN ELU RELAIS DANS L'ACTION « ELU RURAL RELAIS DE L'EQUALITE » LANCEE PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

Le Maire présente au conseil municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « La Femme, la République, la Commune ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

- La désignation d'un élu référent au niveau départemental et **l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal**
- L'accès à **des guides pratiques et de formations** à l'attention des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination
- La mise en place d'un **réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national**, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Marie Salles a été sollicitée pour être nommée référente au niveau de notre commune et a accepté ; le conseil municipal valide cette candidature.

VII - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC « ECLAIRAGE PHOTOVOLTAÏQUE » ROUTE DES RESISTANTS LIEU DIT « LE COLOMBIER »

La décision de l'implantation d'un éclairage public sur la route des Résistants à proximité du camping La Butte et à l'entrée de la Ferme Auberge du Colombier avait été décidé et validé lors d'un conseil municipal en 2023.

Le SDE a été relancé mais l'organisme ne trouve aucune trace de notre dossier, celui-ci doit donc être repris et une nouvelle délibération s'impose.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la reprise de ce dossier dont les travaux s'élèvent à hauteur de 7391.00€.

VIII - BROCANTE 2025

La traditionnelle brocante ayant lieu chaque année à La Roque le 1^{er} dimanche de septembre se trouve être en 2025 le 7 septembre, date à laquelle l'Amicale Laïque a reçu l'autorisation d'organiser un marché des créateurs.

Aucune des deux parties ne pouvant décaler la date de leur manifestation il convient de trouver un arrangement pour que les deux manifestations puissent avoir lieu le même jour.

IX - POINTS TRAVAUX

- Lotissement des Bouygues : nous avons des promesses d'achats écrites pour chacun des 4 lots proposés à la vente, qui ne pourront être effectives que lorsque les travaux à réaliser seront achevés ; l'électricité devrait être amenée fin août, les branchements en eau sont effectués, les travaux de raccordement à l'assainissement collectif devraient être faits rapidement.
- Toilettes publiques : le chantier Vaunac n'a pas été réceptionné car le sol présente un certain nombre de défaut. Ils sont cependant opérationnels, les blocs sanitaires provisoires ont donc été enlevés. L'entreprise Vaunac s'est engagée à refaire les sols à la fin de la saison. Les subventions promises ne seront perçues qu'après la réception totale des travaux.
- D'importantes fuites d'eau sont à nouveau constatées dans l'office du tourisme, celles-ci proviennent du toit terrasse végétalisé.
Le directeur de l'office du tourisme Sarlat Périgord Noir gère le dossier, la garantie décennale sera certainement saisie.
- Porte de la félibrée : Après son démontage de Sarlat, la porte de la Dordogne a été ramenée à La Roque pour être installée à l'entrée de l'office du tourisme, bâtiment matérialisant l'intercommunalité des villages de la vallée de la Dordogne (co fondateurs de cette porte).

A l'issue du conseil, les élus se rendront sur place afin de définir l'implantation de celle-ci, elle sera en place jusqu'à l'automne, un panneau explicatif sera réalisé

- Irrigation : nous sommes dans l'attente d'une pièce défectueuse afin de rétablir convenablement le réseau
- Les plaques de numéros d'adressage manquants ont été livrées, elles seront distribuées aux administrés et l'agent proposera de les poser, comme ce fut le cas pour les premières.
- Une réunion avec le maire et ses adjoints et les membres de l'association des Jardins est prévue, l'agent responsable des Jardins sera convié à participer, le but est de faire le point sur l'entretien des jardins et leur devenir.
- Un conseiller propose qu'un arrêté soit pris pour interdire les chiens en liberté sur les plages de la rivière.
- Une subvention de 300.00€ sera versée à l'association du Quartier des Arts, pour la réalisation de la Porte de la Félibrée, en grande partie réalisée par l'artiste peintre Patrick Mignard, président de ladite association.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée 22h00